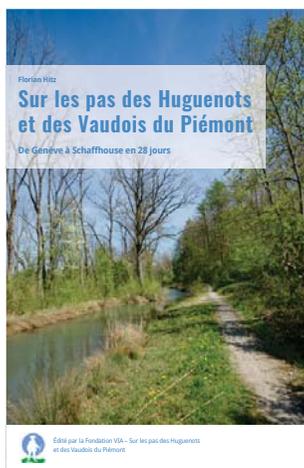


Exposé historique

Extrait de :

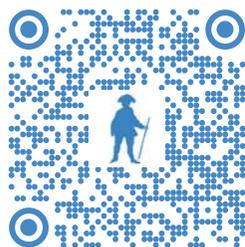
Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont De Genève à Schaffhouse en 28 jours



Le topoguide comprend 28 textes d'étapes, 3 variantes et 6 parcours urbains. 11 textes thématiques mettent en lumière l'influence marquante des réfugiés sur l'économie et la société.

Il s'agit également d'un guide d'itinéraire culturel qui – que l'on soit en route ou à la maison – permet d'en savoir plus sur le Refuge et le patrimoine culturel des Huguenots et des Vaudois du Piémont.

Le livre est disponible directement ici



<https://www.via-huguenots.ch/fr/contact/topoguide>

ou dans les librairies.

Avis de droit d'auteur

Cet extrait est tiré d'une œuvre protégée par des droits d'auteur et est publié uniquement à titre d'information. Tous droits réservés. Aucune reproduction ni modification n'est autorisée sans permission. Conformément à l'art. 10 ff. LDA (CH)

La Réforme

Par l'affichage de ses thèses en 1517, Martin Luther déclencha une réforme qui ne fut pas seulement un mouvement de régénération religieuse, mais allait exercer aussi une profonde influence sur les plans politique, social et culturel. Un ouvrage en particulier de Luther, *La liberté du chrétien*, fut accueilli comme la clef de la satisfaction de diverses revendications sociales et politiques. Favorisée par l'imprimerie qui en diffusait les enseignements, la Réforme gagna rapidement toute l'Europe, mais elle se heurta en certaines régions, l'Espagne et l'Italie surtout, à une opposition rigoureuse appuyée par l'Inquisition. Dans le Saint-Empire romain germanique, la multiplicité des États fut la cause d'une fragmentation en territoires protestants et territoires catholiques. Dans la Confédération suisse, le mouvement prit naissance surtout à Zurich, où Huldrych Zwingli défendait une doctrine un peu différente de celle de Luther. La Confession d'Augsbourg réunit en 1555 les « protestants » adeptes de Luther, tandis que les « réformés » suisses se regroupèrent dans la Confession helvétique de 1566.

La règle « *cuius regio, eius religio* » (« tel prince, telle religion ») s'appliquait pratiquement partout, et pour les deux par-

ties. Ne pas vouloir adopter la religion de l'État, c'était se condamner à l'exil. La Réforme provoqua donc des mouvements persistants de migrants et de réfugiés dans l'Europe entière. La division confessionnelle fut aussi à l'origine de plusieurs guerres, parmi lesquelles les Guerres de Religion en France (1562-1598) et la Guerre de Trente Ans (1618-1648) furent les plus meurtrières.

Les conséquences de la Réforme en France

La Réforme fut dès le XVI^e siècle en France la cause d'une série de guerres civiles désignées collectivement du nom de Guerres de Religion. De même que, plus tard, la Guerre de Trente Ans dans les pays germaniques, elles n'avaient pas pour unique enjeu la religion : il s'agissait au moins autant de luttes pour le pouvoir. Henri de Navarre est une figure de premier plan à cet égard. Après son mariage avec la catholique Marguerite de Valois, il resta attaché à la foi calviniste. Mais pour pouvoir prétendre au trône de France dont il était l'héritier, il se convertit au catholicisme en 1593 (d'où ce mot qui lui est attribué : « Paris vaut bien une messe »). Devenu le roi Henri IV, il promulgua en 1598 l'Édit de Nantes, qui accordait aux protestants du royaume des droits civils et politiques et la libre pratique de leur religion, sauf à

Paris et dans les villes épiscopales. Dès 1629 cependant, le cardinal de Richelieu s'appliqua à restreindre toujours plus ces droits. Les persécutions se firent à nouveau plus violentes sous le règne de Louis XIV, qui en 1685 finit par promulguer l'Édit de Fontainebleau abolissant toutes les libertés que son grand-père avait accordées à Nantes.

Huguenots

Le terme, péjoratif à l'origine, désigna d'abord les protestants de France et de Navarre. En ce sens, il est attesté dès 1550. Auparavant, les protestants étaient qualifiés de « luthériens », terme qui ne convenait plus dès lors que le calvinisme s'était imposé dans le protestantisme français. Le terme « huguenot » fut peu à peu réservé aux calvinistes français. Il n'apparaît pas dans les appellations officielles. Dans l'idée que se font d'eux-mêmes aujourd'hui les protestants français, et plus encore les descendants des émigrés, le terme a pris une signification émotionnelle associée au Refuge et donc essentiellement positive.

L'étymologie traditionnelle, qui fait dériver le mot de *eidgenot* (*Eidgenossen*, Confédérés), ne fait plus l'unanimité. D'autres explications sont proposées, mais en dépit de toutes les recherches historiques et linguistiques, l'origine exacte reste obscure.

L'Édit de Fontainebleau et ses conséquences

L'Édit promulgué le 18 octobre 1685 n'interdit pas expressément la foi protestante, mais sa pratique. Tous les temples protestants furent détruits, et les écoles fermées. Les enfants devaient être baptisés et élevés dans la foi catholique. Les pasteurs rebelles à la conversion avaient deux semaines pour quitter le pays. En revanche, tout le reste de la population

Le calvinisme

Jean Calvin (1509-1564), connu surtout pour avoir été l'organisateur de la Réforme à Genève, défendait une doctrine qui s'écarterait de celle de Martin Luther (1483-1546) sur certains points essentiels : conception de la Cène, prédestination, éthique, rapports entre l'Église et l'État. Il était plus proche de la doctrine du Zurichois Huldrych Zwingli (1484-1531) et de son successeur Heinrich Bullinger, de sorte que ces deux courants purent trouver un accord sur la question de la Cène. Théodore de Bèze, le successeur de Calvin, contribua pour une large part au développement du calvinisme, en France surtout, mais aussi dans d'autres régions d'Europe et dans le Nouveau Monde. Une certaine éthique du travail fait aussi partie de l'héritage calviniste, même si elle est souvent amplifiée à l'excès et idéalisée. Elle n'en est pas moins une réalité non négligeable qui se manifeste dans la réussite économique des « huguenots ».

huguenote se vit imposer une interdiction absolue de sortir du royaume. Ils furent cependant des milliers à risquer l'émigration. Celles et ceux qui se faisaient prendre étaient directement exécutés, incarcérés ou condamnés à une longue peine de galère. Pour échapper à ce danger, les huguenots partaient en petits groupes ; les membres d'une même famille passaient par des itinéraires différents et échelonnaient leurs départs. Contraints de suivre des chemins détournés et souvent à la faveur de la nuit, les réfugiés avaient besoin de passeurs pour les guider, contre rémunération s'entend. Ces circonstances expliquent l'absence de chiffres précis. Selon les estimations actuelles, pour la période de 1670 à 1720, entre 160 000 et 200 000 huguenots quittèrent la France. Parmi eux se trouvaient beaucoup d'artisans qualifiés et d'entrepreneurs aisés. Dans un premier temps, l'Alsace, française depuis quelques dizaines d'années, ne fut pas touchée par ces mesures.

Les protestants restés au pays et refusant d'abjurer leur foi étaient contraints de mener une double vie en pratiquant leur religion clandestinement. Toute résistance ouverte – dans les Cévennes notamment, où elle fut la plus vigoureuse – déclenchait une répression sanglante. Au total, la moitié environ des quelque 800 000 protestants que comptait le royaume se convertit – du moins formellement – au catholicisme, formant ainsi la catégorie des « nouveaux convertis ».

La clandestinité du « Désert » – ainsi appelé, dans un climat de visions prophétiques, par référence aux épreuves du

peuple d'Israël – pour les uns, l'« exode » pour ceux qui réussissaient à prendre la fuite : attachés aux Saintes Écritures, les huguenots y puisèrent des images fortes qui les soutiendraient dans le malheur tout autant qu'elles allaient marquer leur identité collective.

Les persécutions ne prirent fin qu'avec l'Édit de tolérance (Édit de Versailles) proclamé par Louis XVI en 1787. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de 1789, puis la Constitution française de 1791 accordèrent enfin la pleine liberté de croyance et de culte.

Le Grand Refuge

L'émigration des huguenots fut un phénomène continu depuis la Réforme jusqu'au XVIII^e siècle. Les Guerres de Religion déclenchèrent plusieurs vagues, que l'on appelle le « premier Refuge ». Le départ n'était d'ailleurs pas toujours une fuite : il y avait aussi une émigration tout à fait normale de protestants français. La mémoire collective a gardé le souvenir des événements les plus tragiques, comme le massacre de Wassy en 1562 ou celui de la Saint-Barthélemy en 1572. La vague du Grand Refuge débuta déjà avant la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 et atteignit son point culminant entre 1686 et 1690, avant de s'atténuer progressivement. Aux réfugiés huguenots s'ajoutèrent en 1687 et 1698 environ quatre mille vaudois du Piémont (voir ci-dessous). Puis l'annexion de la petite principauté d'Orange par Louis XIV en 1703 entraîna la fuite de quatre mille autres protestants qui y avaient trouvé asile.

Depuis l'ouest de la France (La Rochelle), les huguenots pouvaient atteindre l'Angleterre et les Pays-Bas par la voie maritime. Ceux du sud de la France choisissaient plutôt la voie terrestre en direction de Genève et de la Confédération, pour continuer ensuite vers certains États allemands (le Brandebourg et la Hesse principalement) et les Pays-Bas. D'autres gagnèrent même les colonies britanniques de la côte orientale de

L'Édit de Potsdam

Le 29 octobre 1685, le prince-électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg, de confession calviniste, accorda à ses coreligionnaires français en particulier les privilèges suivants :

- libre établissement dans la principauté
- franchise douanière pour les marchandises apportées
- cession de « maisons délabrées, abandonnées et ruinées » ; exonération de toutes les redevances grevant ces biens-fonds ; mise à disposition gratuite de matériaux pour la reconstruction
- égalité de droits avec les bourgeois des villes
- aide à la construction de manufactures
- mise à disposition de terres cultivables
- droit de tenir leurs propres prédications
- égalité de rang pour les nobles français et allemands

l'Amérique, ou encore la Scandinavie et la Russie. Un groupe de huguenots débarqua en 1688 en Afrique du Sud, où il fonda la colonie de Franschhoek (« Coin des Français »).

Les huguenots étaient particulièrement bienvenus dans les pays allemands dévastés et dépeuplés par la Guerre de Trente Ans. La proclamation de l'Édit de Fontainebleau fut suivie immédiatement par celle de l'Édit de Potsdam, aux termes duquel le prince-électeur Guillaume de Brandebourg octroya le libre droit d'établissement et d'importants privilèges aux huguenots. De son côté, le landgrave Charles de Hesse-Kassel leur avait déjà accordé le 18 avril 1685 une concession de franchises, la « *Freiheits-Concession* ». En 1699, il fonda pour eux la ville de Sieburg, l'actuel Bad Karlshafen.

Avec le départ des huguenots, la France perdit le profit de leur vitalité économique et financière.

Les persécutions contre les vaudois du Piémont

Au XVII^e siècle, quelques milliers de vaudois étaient établis dans les vallées du Piémont, de langue franco-provençale. Toute la partie supérieure du Val Cluson (Val Chisone) et son versant gauche dans la partie inférieure appartenaient à la France, le reste au duché de Savoie. Après 1685, de nombreux vaudois de France allèrent chercher refuge en territoire savoyard, à Genève ou en Allemagne, où le landgrave Charles de Hesse-Kassel leur donna des terres et

Les vaudois du Piémont

Les vaudois tirent leur nom du mouvement religieux fondé vers 1170 par un marchand lyonnais appelé Valdès ou Vaudès. Ses adeptes, dits « Pauvres de Lyon », menaient une existence de pauvreté volontaire fondée sur l'enseignement de la Bible, et diffusaient l'Évangile dans la langue du peuple. Le mouvement se répandit principalement en France et en Italie, mais le message transmis par leurs missionnaires parvint aussi dans les pays germaniques et jusqu'en Pologne et en Hongrie. Condamnées comme hérétiques par l'Église et poursuivies par l'Inquisition, leurs communautés s'éteignirent en beaucoup d'endroits. Celles qui subsistèrent, contraintes à la clandestinité, se retirèrent à la fin du XIII^e siècle dans les vallées alpines du Piémont. Des petits groupes s'établirent aussi dans le Luberon, en Calabre et dans les Pouilles. Lors du synode réuni en 1532 à Chanforan, l'intervention du Dauphinois Guillaume Farel fit beaucoup pour amener les vaudois à se joindre à la Réforme, malgré d'importantes divergences théologiques. Cette adhésion marqua le début d'une nouvelle ère dans l'histoire du mouvement vaudois. En 1545, les massacres de Mérindol entraînèrent la disparition complète des communautés vaudoises du Luberon. Il en fut de même en 1561 en Calabre (massacres de Guardia). Quant aux communautés des Pouilles, elles s'assimilèrent par conversion.

de l'argent pour construire des villages (Carlsdorf, Mariendorf, Schöneberg et Schwabendorf). En 1686, sous la pression de Louis XIV, le duc Victor-Amédée de Savoie interdit lui aussi l'exercice de la religion réformée. Les vaudois n'eurent plus d'autre ressource que la conversion ou l'exil. Ils choisirent pourtant la résistance armée et subirent une terrible défaite. Sur les quelque 13 500 habitants, plus de deux mille trouvèrent la mort, plus de huit mille furent incarcérés, et la moitié des détenus moururent après quelques mois. Auparavant déjà, deux ambassadeurs de la Diète des cantons protestants – le Zurichois Kaspar von Muralt et le Bernois Bernhard von Muralt, dont les ancêtres protestants avaient été chassés de Locarno en 1555 – avaient tenté une médiation, mais en vain. Kaspar von Muralt réitéra sa démarche et finit par obtenir un fléchissement de la politique du duc. Les prisonniers furent libérés et les quelque trois mille vaudois qui se trouvaient encore en Savoie en furent expulsés et escortés jusqu'à Genève. À la fin de l'année 1686, sous la conduite du pasteur Henri Arnaud, ils arrivèrent totalement épuisés dans le Pays de Vaud. En contrepartie du geste du duc, les Confédérés avaient promis de renvoyer les réfugiés en direction des pays germaniques. Mais beaucoup refusèrent de quitter la Suisse. En 1689, quelques centaines de vaudois armés, menés par Arnaud, réussirent la Glorieuse Rentrée au Piémont. Une autre tentative eut lieu plus tard, mais fut un échec. L'année suivante, en 1690, après la rupture de l'alliance entre la Savoie et la France, les vaudois recou-

vrèrent leurs anciens droits. Mais les expulsions reprirent entre 1698 et 1730.

En Italie, c'est en 1848 seulement que furent accordés aux vaudois la liberté de culte et les pleins droits civiques. Les vaudois d'Italie ont fusionné en 1975/1979 avec les méthodistes pour former la Chiesa Evangelica Valdese. En 2015, le pape François a demandé pardon au vaudois.

La Suisse au XVII^e siècle

L'ancienne Confédération ne formait pas un État homogène, mais un réseau lâche d'alliances diverses entre des républiques autonomes. Étaient membres de plein droit (mais pas sur pied d'égalité) de l'alliance confédérale les Treize Cantons, soit les huit cantons anciens (Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug et Glaris), plus Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell, avec leurs territoires sujets. Les « pays alliés » avaient des droits restreints ; ils n'avaient par exemple ni droit de guerre, ni droit d'alliance. Faisaient partie des pays alliés la ville et l'abbaye de Saint-Gall, le Valais, l'État des Trois-Ligues (Grisons), Mulhouse, Bienne, Neuchâtel et Genève. Certains territoires – les « bailliages communs » – étaient administrés conjointement par plusieurs cantons. La Diète confédérale était l'organe commun des cantons ; elle se réunissait plusieurs fois par année, ordinairement à Baden. Les délégués des cantons s'y rencontraient, et parfois aussi ceux des pays alliés (généralement les plus hauts magistrats), qui agissaient selon les instructions de leur gouverne-

Genève

Au XVII^e siècle, Genève était une cité-république indépendante, enserrée entre deux grands voisins, le royaume de France et le duché de Savoie. Liée à Berne et à Zurich par des traités, elle était donc un pays allié de la Confédération, sans toutefois prendre part aux réunions de la Diète. Beaucoup de pasteurs français vinrent se former à l'Académie que Calvin y avait fondée en 1559. Ville protestante aux portes de la France, Genève était la destination préférée des réfugiés huguenots. Elle profita au XVI^e siècle du dynamisme des artisans et entrepreneurs protestants venus s'y établir. De 13 100 habitants en 1550, la population passa à 17 300 en 1590, puis retomba à 12 700 en 1650. Avec l'impulsion économique donnée par le Grand Refuge, le nombre d'habitants remonta à 17 500 en 1700.

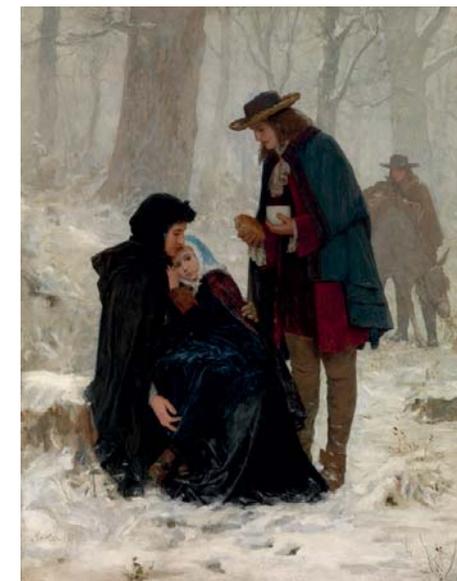
ment. Après la division confessionnelle provoquée par la Réforme, les cantons catholiques et les cantons protestants tinrent des Diètes séparées.

Si cette Confédération hétérogène, issue d'un processus de formation étalé sur deux siècles, et nullement épargnée par les conflits internes, put se maintenir jusqu'à la Révolution française, c'est notamment du fait des puissances voisines et antagonistes, qui avaient un intérêt autant politique qu'économique à l'existence de cette zone tampon. Depuis le XV^e siècle, les Confédérés concluaient des alliances avec des princes étrangers,

et en particulier avec le roi de France. Ils avaient besoin de biens économiques (sel, céréales, argent), en échange desquels ils fournissaient des mercenaires et des officiers aux puissances en guerre. En 1663, lors du renouvellement de l'alliance entre les XIII Cantons et Louis XIV, les cantons protestants veillèrent à ce que soient garantis le libre exercice de la religion des troupes de mercenaires et la neutralité de la France dans les conflits religieux entre Confédérés. Mais après la révocation de l'Édit de Nantes, l'alliance avec Louis XIV devint un problème pour les cantons protestants, qui se montrèrent nettement plus distants.

La Suisse, pays de transit

Des réfugiés vinrent de France en Suisse déjà bien avant la révocation de l'Édit de Nantes. Les cantons protestants se montrèrent immédiatement solidaires de leurs coreligionnaires persécutés. Trois jours avant la révocation, ils fixèrent la répartition des réfugiés : Berne devait accueillir 50% d'entre eux, Zurich 30%, Bâle 12% et Schaffhouse 8%. L'afflux ayant pris finalement une ampleur inattendue, d'autres membres de l'alliance confédérale furent mis à contribution, ce qui donna une nouvelle répartition des réfugiés à prendre en charge, respectivement des coûts : Berne 32%, Zurich 23%, Bâle 14,3%, Schaffhouse 13%, Saint-Gall 7%, Appenzell Rhodes-Extérieures 3,5%, Glaris 3%, Bienne et Mulhouse chacune 2%. Les villes et les localités importantes le long des voies de communication étaient particulièrement sollicitées.



Albert Anker (1831-1910), peintre d'Anet, a représenté sur plusieurs tableaux des huguenots. Le plus émouvant est cette huile *Réfugiés protestants*, de 1886 (voir p. 55). © Collection Christoph Blocher, Courtesy Fondation Pierre Gianadda

La plupart de réfugiés atteignaient la Suisse par Genève, seuls ou en petits groupes. Il était trop risqué de former des groupes nombreux. Contournant le Pays de Gex, sous contrôle français, ils se rendaient ensuite par bateau à Nyon, Rolle, Morges et Lausanne, donc en territoire bernois. D'autres passaient par le Jura, dont les vastes étendues boisées leur offraient un abri, pour gagner Neuchâtel ou Bâle. Certains même, depuis le Dauphiné, se dirigeaient vers Coire à travers le Piémont et le Milanais. Bâle n'accueillit presque plus de réfugiés après 1685, mais resta une base de départ importante pour l'itinéraire fluvial rhénan. Cette voie d'exil fut toutefois temporairement restreinte pendant la Guerre de la Succession palatine (1688-1697).



Les vaudois du Piémont traversant le Léman durant leur « Glorieuse Rentrée », les 16-17 août 1689. Gravure de Jan Luiken, extraite du *Theatrum Europaeum*, 1707. Hugonottenmuseum, Bad Karlshafen

La complexité de ces circonstances explique largement que nous ne puissions avoir qu'une connaissance imparfaite du Refuge en Suisse. Selon les estimations, environ 60 000 réfugiés traversèrent le territoire de la Confédération, et un tiers d'entre eux tout au plus s'y établirent tant soit peu durablement. Les chiffres sont plus précis en ce qui concerne les vaudois du Piémont : en 1687, il en arriva 2750, dont 1000 rentrèrent en 1689 ; 2300 furent expulsés en 1698. Avec la nouvelle expulsion de 407 personnes en 1730, cela donne un total d'environ 6000 vaudois réfugiés dans la Confédération.

Les renseignements sur les personnes et leur destinée sont tout à fait fragmentaires, et s'ils nous sont parvenus, c'est par l'effet du hasard. Des registres

de noms furent tenus en plusieurs endroits, mais ils ne sont que très partiellement conservés. Ils donnent néanmoins quelques informations, principalement sur la provenance et la prochaine destination des réfugiés, mais souvent aussi sur leur métier. C'est ainsi qu'à La Neuveville, la profession d'un millier de personnes a été notée durant la période 1684-1716 : 67% des réfugiés étaient des nobles et 11,3% pratiquaient une profession libérale ; les artisans représentaient 8,3%, dont une moitié dans le textile ; 5% étaient ministres du culte ou autres gens d'Église, 4,5% marchands, 2% militaires, et l'on ne recensa qu'un seul paysan. L'émigration n'était guère possible pour les pauvres et pour les gens attachés à la glèbe. Des calculs statistiques ponctuels basés sur les listes montrent qu'il y avait

entre 40% et 50% d'hommes, 17% à 20% de femmes, 10% à 24% d'enfants et 10% à 12% de couples.

À Genève comme dans beaucoup d'autres villes qui possédaient les structures nécessaires, les réfugiés dans le besoin recevaient une aide et un viatique pour la suite de leur voyage. Berne, dont le territoire s'étendait du Léman presque jusqu'au Rhin et du Jura aux Alpes, avait la plus grosse part à fournir. Pour cela, les autorités entretenaient des contacts étroits avec leurs représentants dans les bailliages et dans les villes. Zurich également, et Schaffhouse bien sûr comme ville frontière étaient elles aussi fortement mises à contribution. Les grandes villes instituèrent une commission spéciale, la Chambre des réfugiés, chargée de l'administration des tâches d'assistance. Les nombreuses demandes de reconversion constituaient un problème en soi, et des Chambres des prosélytes, spécialement instituées, examinaient les personnes qui précédemment s'étaient converties au catholicisme. Mais les réfugiés créèrent aussi leurs propres institutions, telles les « Bourses » à Genève et dans le Pays de Vaud, ou la « Colonie française » de Berne. À Aarau, Zurich, Winterthur, Schaffhouse, Saint-Gall et Coire, les communautés de réfugiés choisirent leurs propres pasteurs pour des cultes en français ; il s'en tenait d'ailleurs déjà à Bâle depuis 1572, à Berne depuis 1623 et à Bienne depuis 1531. Les huguenots eurent aussi leurs propres écoles.

Les réfugiés pouvaient utiliser les routes existantes, pour autant qu'elles ne tra-

versent pas des territoires catholiques. Ces voies étaient surtout terrestres, où l'on pouvait se déplacer avec des voitures et des attelages. À pied ou avec des bêtes de somme, les possibilités étaient plus diverses. Le plus commode était cependant la voie navigable sur les lacs du Jura, la Thielle et l'Aar, qui permettait d'aller d'Yverdon à Brugg. Il arrivait souvent que des réfugiés d'une même région d'origine se retrouvent. Les autorités s'efforçaient de former des groupes nombreux ; c'était même indispensable pour les transports par bateau. Malgré cela, d'innombrables personnes erraient à travers le pays, dans l'espoir de pouvoir rentrer bientôt dans leur patrie. Les vaudois du Piémont étaient particulièrement peu disposés à poursuivre leur route, ou ils revinrent d'Allemagne en Suisse.

Les réfugiés de passage étaient hébergés partout où l'on pouvait trouver de la place : dans d'anciens couvents, dans des hôpitaux ou d'autres bâtiments publics, dans des auberges et, surtout à la campagne, chez des particuliers qui souvent leur procuraient à leurs frais nourriture, habits et chaussures. Il n'était pas peu fréquent que les communes soient obligées de contribuer à la prise en charge des réfugiés en mettant à disposition des lieux d'hébergement et des vivres.

Sans demeure

Il n'y eut jamais de projet de colonisation systématique. La situation politique et économique l'interdisait, et en particulier le souci de préserver la paix avec les cantons catholiques. Les récoltes

suffisaient souvent à peine pour nourrir toute la population. Les habitants des campagnes étaient généralement pauvres et accablés de redevances, tandis que dans les villes à régime corporatif, on redoutait la concurrence des entrepreneurs huguenots. Le logement et le ravitaillement des réfugiés représentaient une lourde charge pour les cantons protestants. La vague de solidarité presque enthousiaste du début fit ainsi place peu à peu à de la mauvaise humeur, voire à un franc rejet. Les autorités étaient tout particulièrement irritées de l'obstination des vaudois du Piémont à ne pas vouloir poursuivre

« Le Refuge est certes, dans l'un de ses traits dominants, la longue marche vers l'Allemagne, vers la Hollande ou vers l'Angleterre par les territoires de la Confédération helvétique, mais il est aussi une errance, une divagation sans carte et peut-être sans but à la recherche d'un établissement. De cela il résulte comme un mouvement brownien, compliqué encore par la marche à contre-courant de tous ceux qui, ayant gagné les devants en éclaireurs, reviennent chercher les leurs, ou qui, déçus, rebroussement chemin sans oser retourner en France. C'est dire aussi les risques de marginalisation aggravée que courent beaucoup de réfugiés qui, chez eux, étaient naguère encore intégrés à leur communauté, quand ils n'en constituaient pas les cadres. »

(Rémy Scheurer, 1985)

leur route. La signature des traités de Ryswick en 1697, par lesquels Louis XIV fit d'importantes concessions, fut l'occasion d'accélérer l'expulsion des réfugiés. En 1699, plus de six mille quittèrent la Suisse : ce fut le Grand Départ. Les personnes les plus aisées et celles qui exploitaient « des manufactures utiles au pays » purent rester. Les cantons protestants continuèrent néanmoins à soutenir leurs coreligionnaires encore longtemps durant le XVIII^e siècle, par des aides financières appréciables.

L'intégration, pour ceux qui s'établirent en Suisse, prit des formes très diverses. Certains montèrent des entreprises appelées à connaître le succès, d'autres parvinrent à se hisser dans l'élite politique, et il y en eut qui firent carrière comme savants, médecins ou officiers. La plupart de ces familles sont éteintes aujourd'hui. Sur les quatorze familles qui en 1850, après la dissolution de la Colonie française de Berne, furent reçues à la bourgeoisie de La Neuveville, il n'en existe plus une seule. L'empreinte des huguenots du Grand Refuge en Suisse s'est largement estompée. Cela n'empêche pas de nombreuses familles de se flatter d'une ascendance huguenote, même si leur origine est totalement différente ou si leur nom est déjà attesté en Suisse avant la Réforme.

* * *

L'exode des huguenots et des vaudois du Piémont est un phénomène qui s'étend sur près de trois siècles. Pour chacune des personnes qui prirent le chemin de l'exil, ce fut une histoire différente.

Il y avait parmi eux des pasteurs, des nobles, des négociants, des officiers, mais aussi des artisans, des agriculteurs et des gens de maison. Les uns, ne voulant à aucun prix abjurer, firent le choix spontané d'un avenir incertain dans un pays inconnu. Parmi les autres, il y eut des femmes martyres qui pour leur foi indéclinable furent condamnées à croupir durant des années dans des tours-prisons, et des hommes inflexibles qui subirent le supplice des galères. Il y eut aussi ces entrepreneurs avisés et

clairvoyants à qui répugnaient les agissements de leur roi et de son Église. Ils disposaient de réseaux étendus dont ils se servirent pour établir, en des processus soigneusement préparés, leurs manufactures, leurs comptoirs et leurs magasins à l'étranger, sachant que leurs produits s'y vendraient mieux, et que leur affaire y serait prospère. Ceux-là étaient particulièrement bienvenus dans leur patrie d'élection.

Margrit Wick-Werder

Les territoires confessionnels vers 1700

